



Assemblée générale

Distr. générale
29 octobre 1998

Original: français

Cinquante-troisième session

Point 40 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 octobre 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le processus de paix au Moyen-Orient, publiée le 26 octobre 1998 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ernst **Sucharipa**

Annexe

[Original : anglais et français]

Déclaration sur le processus de paix au Moyen-Orient publiée le 26 octobre 1998 par la présidence de l'Union européenne

L'Union européenne se félicite vivement de la signature à Washington, le 23 octobre 1998, du Mémorandum de Wye River, conclu entre le Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et le Président Yasser Arafat. L'Union européenne félicite le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Arafat pour leur courage et leur sens des responsabilités et rend hommage à l'importante contribution que le Président Clinton et la Secrétaire d'État Madame Albright ont apportée à ce résultat positif, ainsi qu'au soutien prêté personnellement par le Roi Hussein de Jordanie. Cette avancée ouvre la voie à une reprise rapide des négociations sur le statut définitif prévu dans les Accords d'Oslo, ainsi qu'à la mise en oeuvre des engagements subsistants au titre de l'accord intérimaire.

L'Union européenne se félicite de cette avancée accomplie dans le processus de paix et attend avec intérêt la mise en oeuvre rapide de l'accord. Elle reconnaît que cela exigera des parties un engagement politique soutenu et la détermination de résister aux extrémistes et autres criminels qui veulent faire obstacle à la marche vers la paix.

L'Union européenne engage à présent les parties à mener à bien dès que possible les négociations sur celles des questions relevant de l'accord intérimaire qui ne sont pas encore réglées, à entamer sans délai les négociations sur le statut définitif et, dans l'intervalle, à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les résultats définitifs, instaurant ainsi la confiance indispensable à une paix durable dans la région. Elle attache également de l'importance à une reprise très prochaine des travaux relatifs aux volets syrien et libanais afin de parvenir à un règlement global entre toutes les parties au conflit.

L'Union européenne réaffirme son attachement sans faille à un règlement juste et global au Moyen-Orient, qui soit fondé sur les Accords de Madrid et d'Oslo. Elle rend hommage à la contribution constamment positive de son envoyé spécial, l'Ambassadeur Moratinos. L'Union européenne est en mesure de contribuer largement au succès du processus de paix et elle est déterminée à continuer à jouer pleinement son rôle et à le renforcer dans tous ses aspects. En outre, reconnaissant l'importance que revêt une économie saine pour la stabilité sociale et politique au sein du peuple palestinien, l'Union européenne continuera d'accorder son aide économique et son assistance technique, qui sont considérables, et elle attend d'Israël qu'il tienne ses engagements en favorisant les conditions du développement économique.